



# PRÉFET DE MAYOTTE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Dzaoudzi, le 8 septembre 2021

### CAMPAGNE PAC 2022

## Réouverture de la création de nouveaux identifiants PACAGE

La Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DAAF) de Mayotte informe les agriculteurs que les demandes de création de nouveaux identifiants PACAGE pourront être déposées **à partir du 15 septembre 2021**, en vue d'une télé-déclaration pour la campagne PAC 2022.

L'identifiant PACAGE est un numéro généré par la DAAF permettant d'identifier les exploitations agricoles. Il est indispensable pour percevoir les aides de la politique agricole commune (PAC) et doit être obtenu par tout nouveau demandeur (ou « primo-déclarant »).

Les aides PAC sont attribuées en fonction des surfaces cultivées, identifiées sur le registre parcellaire graphique de l'exploitation (RPG) réalisé par l'Établissement Public Foncier et d'Aménagement de Mayotte (EPFAM) après la création du numéro PACAGE. Ce RPG est indispensable pour que la télé-déclaration puisse être effectuée à compter du 1er avril 2022, date de lancement de la prochaine campagne PAC.

Les demandes de création de nouveaux identifiants PACAGE seront suspendues le 28 février 2022 jusqu'au 3 octobre 2022.

#### Contact presse :

Préfecture de Mayotte - service communication interministérielle

Tél : 02 69 63 54 03 – 02 69 63 54 32

Courriel : [communication@mayotte.pref.gouv.fr](mailto:communication@mayotte.pref.gouv.fr)

Internet : [www.mayotte.pref.gouv.fr](http://www.mayotte.pref.gouv.fr)

Facebook : @Prefet976

Twitter : @Prefet976